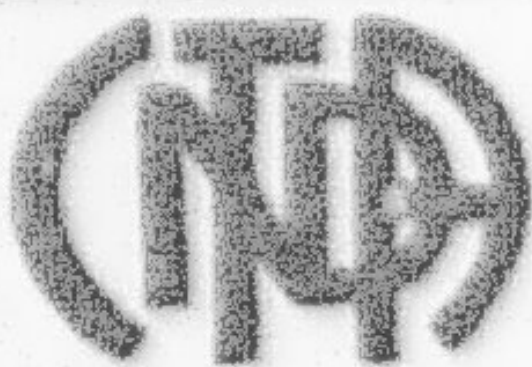




MICROFICHE 10

30439

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

1

00134/PA 2577

CAJSA 30439



MINISTRE DE L'INTERIEUR
DE L'ARRET

(Gouvernement de l'Arret)

Mai 1949

D/P.L. 24 593

CNDA/PA 2038

CNDA 30439

R.S.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

SECRETARIAT D'ETAT
AU PLAN DE L'ECONOMIE
NATIONALE

S/SECRETARIAT D'ETAT A L'AGRICULTURE

Section des Etudes

E TUDS PRELIMINAIRES

F RIQUERS DE L'ETAT

DE ZARAT

PLAN DE SITUATION



périmètre (70 ha)



NOTES PRELIMINAIRES CONCERNANT LE PROJET

PREMIERE PARTIE

1. 1. 1. 1.

Il s'agit d'un projet de canal à creuser sur un terrain marécageux en l'état, situé à l'ouest de la ville de Paris (voir plan de situation).

PREMIERE PARTIE

Le canal de dérivation en 1/100.000 a permis de constater que dans la zone de plus de 1.000 ha. Dans cette zone qui vient d'être proposée plus en détail (et dont le canal sera bientôt terminé), on ne rencontre que de très rares canaux pouvant être utilisés pour l'irrigation (le reste n'étant formé que de sols à crêpe ou de marais de sols irrigués et de sols à crêpe).

Il s'agit de sols de texture argileuse, moyennement profonds (environ 50 cm de profondeur).

Les travaux de drainage seront importants et les travaux de nivellement seront aussi importants (niveau, toutes les parties mentionnées).

PREMIERE PARTIE

Le Canal de Paris, d'après les estimations actuelles, aura un débit moyen de 50 l/s d'eau à 11 gr. de sel par litre (le canal qui irriguera la nappe qui doit être exploitée, est formé de lentilles salées sans limite en largeur et en profondeur).

PREMIERE PARTIE

Les sols étant de qualité moyenne ou mauvaise, le type d'assolement proposé sera l'assolement type II : maïs - céréales de printemps.

Les cultures seront disposées en bandes alternées (100 m sur 100 m) dont la plus grande dimension sera parallèle à la mer. (Les sols à crêpe sont ceux qui viennent de la mer et du Sud ou Sud-Ouest : Sologne, tout de suite).

Les plants des milles seront formés de deux lignes espacées de 1 m et une ligne de 50 cm de largeur, type toujours vert, d'asperges, pois ou fèves (pour éviter que les mauvaises ne soient formées par d'autres mauvaises), et une ligne de plants plantés à 3 m de la ligne de culture (et autres variétés intermédiaires). L'engrais total sera de 100 kg.

Un réseau intermédiaire de gradins de 3 m d'espaces ad-
parera la colline en 8 sous-chaînes de 15 m sur 100 m (voir schéma).

Les rideaux périphériques entourant tout le périmètre pour-
ront être formés dans leur partie externe par deux lignes d'acacia ligulata
et quinquina à 3 m sur 1.

La surface occupée par les brise-vents sera environ de
15 à 16 ha.

Répartition des surfaces :

S.L.V. = 70 ha = 15 % de 70 = 60 ha (B.V. = 9 ha
Landfill 31 ha)

Besoin en eau :

(Voir tableau)

Les besoins en eau du bois de patate, le bois de Vél,
sont de près de 30 l/s, sans les pertes.

Les excédents d'eau d'hiver pourront être utilisés pour les
cultures d'orge en extension :

10 ha d'orge en vert (avec enfouissement de la dernière coupe)

10 ha d'orge en grain

Production fourragère :

25,5 ha de luzerne	: 25,5 X 9.000 UF	=	229.500 UF
10,6 ha de sorgho, millet, sorgho	: 10,6 X 5000 UF	=	53.000 UF
14,9 ha marichage (récolte)	: 14,9 X 100	=	1.470 UF
10 ha orge en vert	: 10 X 3600	=	36.000 UF
Total			320.970 UF
10 ha orge en grain	: 10 X 3500 UF	=	35.000 UF

Soient 171.000 UF de fourrages

et 65.000 UF de concentré

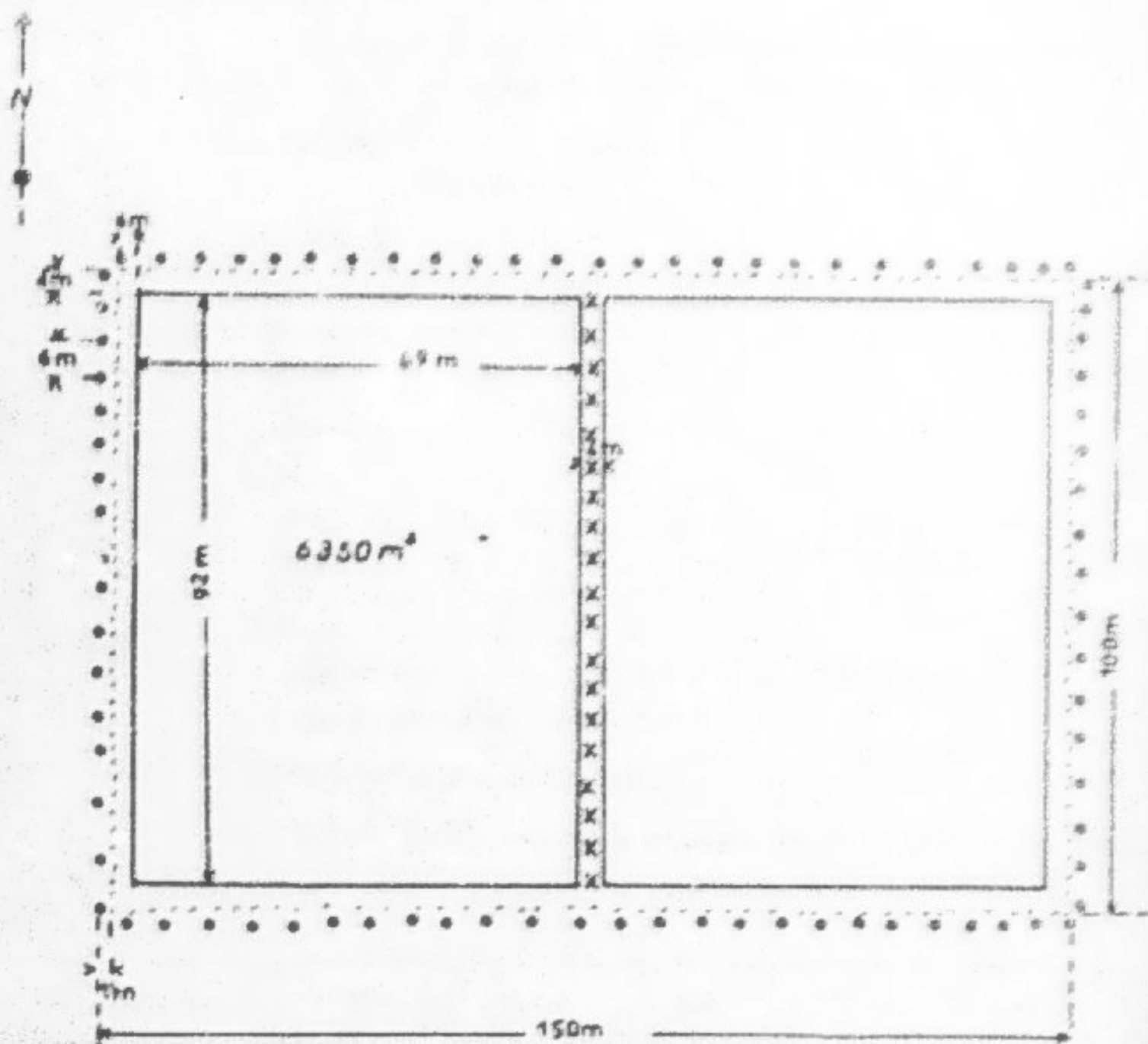
Ce qui permettrait l'entretien d'un troupeau de 63 vaches
avec un excédent de fourrages de 174.000 UF (321.000 - 189.000).

.../...

RESOLUS DE 1910

	S	O	V	D	J	P	R	A	F	J	J	J	Total
Insolvement II m3/ha	837	770	345	333	358	400	958	1,185	1,333	1,253	762	787	5,200
51 ha	42,687	36,750	17,646	16,983	18,258	20,400	45,850	60,435	67,983	63,503	38,862	40,137	
Brise vent m3/ha	1,000	500	500	500	500	500	500	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	5,000
9 ha	9,000	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500	9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	
Total m3/	51,687	42,750	22,146	21,483	22,758	24,900	53,358	69,435	76,983	72,503	47,862	49,137	
1/6	19,9	16,4	8,5	8,2	8,7	9,6	20,5	26,7	29,7	25,1	18,4	18,9	
Excedent par rapport aux mois de pointe	9,8	13,3	21,2	21,5	21,0	20,1	9,2	3,7	-	1,6	11,3	10,8	

SCHEMA d'une MAILLE



- Palmiers
- cypres, tamaris ou casuarina
- x grenadiers

Valeur économique :

La note de l'ann. H. 5. 5., résumée dans les inventaires
suivants, n'a pas été corrigée dans les valeurs économiques annuelles.

- Productions :

(voir tableau)

- Reserves :

- Production : une ligne de 100 a la grande plantation
1. a : soit 11 grandeurs pour 1,5 ha. la grandeur : 10 kg à 25 = 250,00
soit 100,5 pour 1,5 ha et 110,5

Pour 10 ha : 1100,0

- Costs :

M.O. : 10 D / ha. pour 1,5 ha : 150 D

M.M.O. : 11 D / ha " " : 121 D

- Rece :

Rece en vert : M.O. 17 D, M.M.O. : 17 D, P.R. = 90 D

Rece en grains : M.O. 15 D, M.M.O. : 15 D, P.R. = 95 D

- Valeur économique à l'ensemble :

La somme de coopération possible est de 95 (V.L. = 22.750),
avec un exploit de 271. Soit une par un coopérateur (31.500 journées)

	Surface	M.O.	M.M.O.	P.R.	V.L.	R. net
Produit 11	11	165	121	110	19.350	8.225
Produit 12	2	30	22	20	370	400
Coût en vert	10	150	110	1.580	1.735	155
Coût en grains	10	150	110	1.765	1.885	595

Total	34 ha	12.138 D	12.322 D	13.255 D	22.734 D	10.565 D

Rece de coopération : $\frac{271}{95} = 2,85$

Exploit : 31.500 journées (soit 271 journées par coopérateur)

(✓) ALIMENTATION MINÉRIQUE A 2000 M. D. II.
(Non compris la c. G. H. M. D. de l'eau)

	Surface	M.D.	H.M.D.	F.B.	V.A.	R. net
Carottes	1 ha	85	59	315	255	171
	2 ha	510	354	1590	1536	1085
Choux primeur	1 ha	872	674	1600	926	254
	2 ha	1344	1348	3200	1852	508
Choux primeur	1 ha	173	295	630	335	159
	1 ha	"	"	"	"	"
Choux	1 ha	86	42	190	108	28
	0,75 ha	65	32	113	81	16
Choux	1 ha	75	102	300	198	123
	0,75 ha	56	76	225	149	93
Choux verts	1 ha	107	173	300	127	20
	1 ha	"	"	"	"	"
Choux primeur	1 ha	204	309	600	291	87
	1 ha	"	"	"	"	"
Choux fourrag.	1 ha	83	56	245	139	56
	0,5 ha	41	43	112	69	28
Choux	1 ha	28	50	180	90	44
	1 ha	"	"	"	"	"
Choux fourrag.	1 ha	40	46	200	154	114
	1 ha	"	"	"	"	"
Total (12 ha)		2569	2676	7340	4664	2095
Total pour 1 ha d'assolement		214 D	223 D	612 D	389 D	175 D

INVESTISSEMENTS AGRICOLES :

1 - Investissements prévus par les sections :

Matériel agricole :

70 ha à 100 D : 7.000 D

Bâtiments :

Bauger	:	50	m ² à 10 D	:	600 D
Magasin	:	50	m ² à 14 D	:	700 D
Atelier	:			:	500 D

1.800 D

Chevalerie :

1 tracteur 35 - 40 CV : 1.600 D

Équipement :

1 charroi à 3 disques	:	300 D
1 Off-set à disques	:	150 D
1 herse portée	:	80 D
1 remorque 37	:	500 D
1 lino nivelleuse	:	180 D

3.110 D

Petit matériel et divers :

Poudreuse, pulvérisateurs, rateaux, pelles, pioches, scies, sécateurs, faucilles etc...

30 D / ha de maraichage : 30 x 14,9 = 447 D

Brise-vents :

8 D à 1'ha protégé : 8 x 51 = 408 D

Total : 12.765 D

.../...

2. - Investissements non prévus par les textes :

Régularisation des écrits :

Fumiers organiques : 30 D / 100
Enfouissement d'une culture de légumineuses : 100 D / 100
130 D , 20

130 X 87 = 11,310 D

	Investissement total	Prêt	Subvention	Autofinancement
Équipement	7.000	4.550	1.050	1.400
Vice-vente	408	204	122	82
Bâtiments	1.800	1.140	180	180
Tracteurs et équip.	3.110	2.799	311	-
Matériel matériel	447	101	15	298 + 30
TOTAL	12.765 D	9.097 D	1.678 D	1.970 D

FIN

... **11** ...

VUES